

Ils sont à l'origine du tiers des accidents de la route

Les conducteurs novices mis en cause

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4092 - Mercredi 8 février 2017 - Prix : 10 DA

Ancien chef du gouvernement



Décès de Smail Hamdani

Page 24

Une année après l'application de la révision constitutionnelle

APN et gouvernement défendent les avancées dans la justice et les libertés

Page 3



Le nerf de la guerre

Par Mohamed Habili

A l'ouest de la Libye, il existe une force armée, il est vrai pas aussi formalisée que son homologue à l'est, le Congrès général, certes dont le mandat a expiré mais qui peut à tout moment se remettre en service, et un Conseil d'Etat, dont l'autorité équivaut à celle de la Chambre des députés de Tobrouk, sinon en droit du moins dans le fait, et enfin un gouvernement de salut national à éclipses. Depuis l'est, ce parallélisme se confirme terme à terme, à cette double différence qu'il n'existe pas plusieurs groupes pour assurer l'ordre, ou pour se tenir mutuellement en respect, mais une seule armée répondant aux ordres d'un seul chef, le maréchal Haftar, et qu'il n'existe rien qui ressemble à un gouvernement fantomatique de salut national. C'est ainsi que se laisserait sans doute schématiser aujourd'hui la Libye d'après l'agression dont elle a été victime en 2011 de la part de l'Otan, s'il n'y avait pas eu l'accord de Sekhirat, vieux maintenant de plus d'une année, et qu'il n'en avait pas découlé un deuxième gouvernement à Tripoli, celui d'union nationale sous la houlette de Fayaz Serraj, reconnu quant à lui à l'échelle internationale. On remarque que contrairement aux deux autres pouvoirs établis à l'est et à l'ouest, et qui se partagent le territoire, lui ne dispose d'aucun des attributs grâce auxquels non seulement il pourrait être reconnu à l'intérieur du pays.

Suite en page 3

Abdelkader Ouali l'a annoncé

La facture d'eau va augmenter



La déclaration de Abdelkader Ouali vient battre en brèche tous les discours dans lesquels on affirmait que le prix de l'eau ne connaîtra aucune hausse. Une véritable surcharge pour les ménages mais beaucoup plus pour les pauvres et les smicards. Selon Abdelkader Ouali, une nouvelle tarification de l'eau est en cours d'étude qui déterminera le barème en fonction de la catégorie des utilisateurs (opérateurs économiques, ménages...).

Lire page 2

Jean-Louis Levet au sujet du partenariat économique

L'Algérie est pour la France un «allié décisif»

Page 4

D'après le roman de Leila Aslaoui

«Sans voile et sans remords» bientôt sur les planches

Page 13

Abdelkader Ouali l'a annoncé

La facture d'eau va augmenter

■ La déclaration de Abdelkader Ouali vient battre en brèche tous les discours dans lesquels on affirmait que le prix de l'eau ne connaîtra aucune hausse. Une véritable surcharge pour les ménages mais beaucoup plus pour les pauvres et les smicards. Selon Abdelkader Ouali, une nouvelle tarification de l'eau est en cours d'étude qui déterminera le barème en fonction de la catégorie des utilisateurs (opérateurs économiques, ménages...).

Par Meriem Benchaouia

Le gouvernement poursuit sa politique de réduction progressive de subvention. Ainsi, après les augmentations prévues par la loi de finances 2017, c'est au tour de l'eau qui coûtera plus chère. L'annonce en a été faite hier par le ministre du secteur sur les ondes de la Radio nationale. La déclaration de Abdelkader Ouali vient battre en brèche tous les discours dans lesquels on affirmait que le prix de l'eau ne connaîtra aucune hausse. Une véritable surcharge pour les ménages mais beaucoup plus pour les pauvres et les smicards. Selon Abdelkader Ouali, une nouvelle tarification de l'eau est en cours d'étude qui déterminera le barème en fonction de la catégorie des utilisateurs (opérateurs économiques, ménages...). Ce futur système qui permettra de pallier le gaspillage de l'eau qui a atteint des dimensions alarmantes, épargnera les ménages qui ne dépasseront pas une certaine quantité de consommation d'eau, a-t-il expliqué. Cependant, le ministre n'a pas donné d'échéance pour l'entrée en vigueur du nouveau système de tarification. Il a précisé quand même que l'application de cette nouvelle tarification a été étudiée de manière à «épargner» les quelque 18 millions d'Algériens ne consommant

«pas plus» de 25 mètres cubes par trimestre, laissant entendre, qu'au-delà, ceux-ci auront à s'acquitter d'un montant supplémentaire, compte tenu du principe, a-t-il dit, du «consomme plus, paye plus». A ce propos, il a fait valoir qu'il ne serait pas question que l'eau soit cédée aux activités industrielles, touristiques, aux commerçants qui ont des douches ou aux limonadières au même prix que celui des ménages. «La tarification doit être conforme au niveau de consommation. Il n'est pas question que l'eau soit vendue au même prix à l'activité industrielle, à l'activité touristique, aux commerces qui consomment beaucoup d'eau comme les douches, les bains maures, les lavages-automos, les limonadières, qui vont payer le prix de l'eau au même titre que le citoyen dans son domicile», a-t-il soutenu. Il a justifié cette prochaine hausse par le coût de production de l'eau dont le prix, a-t-il dit, était de 70 dinars le litre, lequel était «revendu à 6,3 0 DA» pour tous. Cette situation a entraîné un déficit de l'ordre de 10 milliards de dinars à l'Algérienne des eaux, l'organisme chargé de gérer cette ressource. Il a signalé, par ailleurs, que 5 nouveaux barrages allaient être opérationnels



en 2017 et quatre autres en 2019, qui viendront s'ajouter aux 31 construits au titre du programme quinquennal, inauguré en 1999 et aux 44 existants par le passé, soit un total de 75 ouvrages hydrauliques. Afin

d'optimiser les ressources hydriques du pays et sécuriser, ainsi, les besoins en eau des populations et de l'économie, le premier responsable du secteur a indiqué qu'un prochain plan quinquennal prévoyait de lancer

la construction de 45 nouvelles infrastructures de même nature. Évaluant la consommation d'eau en Algérie à environ 3,6 milliards de m³, il a révélé que près de 1,6 million de m³/jour était l'objet de «gaspillage», en raison, a-t-il

expliqué, d'un réseau d'acheminement défectueux, sur lequel les travaux effectués ajoutés à la lutte menée aux branchements illicites, ont permis de remobiliser «entre 600 000 à 1,2 million de m³/jour». M. B.

Ils sont à l'origine du tiers des accidents de la route

Les conducteurs novices mis en cause

Les conducteurs novices sont impliqués de plus en plus dans des accidents mortels sur la route. Des jeunes conducteurs dont l'expérience ne dépasse pas les deux ans ont causé 30,69% des accidents de la route en 2016. Chaque année, la route fait de nouvelles victimes. Les conducteurs novices sont généralement considérés plus à risque d'avoir des accidents du fait de leur manque d'expérience de la conduite et de leur jeunesse, le plus souvent. Selon le Centre national de prévention et de sécurité routière, pas moins de 8 855 conducteurs en période d'essai (titulaires d'un permis de conduire de moins de deux ans) étaient à l'origine de 30,69% des accidents de la circulation enregistrés en 2016.

Concernant les statistiques par tranche d'âge des victimes des accidents de la route enregistrés en 2016, le centre souligne que 43,29% des morts et 48,02% des blessés étaient âgés entre 20 et 39 ans. Un autre constat frappant est constaté. Les accidents de la route ont enregistré près de 34% de la catégorie des âgés de moins de 30 ans, soit à la fleur de l'âge. Pour rappel, 28 856 accidents de la route étaient enregistrés en 2016, ayant fait 3 992 morts



(-13% par rapport à 2015). Le nombre de décès avait reculé à moins de 4 000 cas pour la première fois en cinq ans.

Les multiples dispositifs préventifs et répressifs déployés ne semblent guère convaincre les chauffards à prendre conscience du danger de la route. Les catastrophes routières coûtent à l'État un total de 100 milliards de dinars, chaque année, avec notamment des milliers de handicapés à vie. Et si le parc automobile pose un réel problème face au manque d'infrastructures

et à la mauvaise matérialisation des routes et des autoroutes, il est évident que l'homme est derrière ces sinistres à hauteur de 96%. L'excès de vitesse, la perte de maîtrise du volant et les dépassements dangereux sont également les facteurs majeurs de cette catastrophe, aux côtés de l'usage du téléphone portable et des comportements inconsistants des piétons.

L'introduction du permis à points va certainement permettre de réduire considérablement le nombre d'accidents de la route,

de par sa vocation préventive et répressive. Le permis à points vise à inciter les automobilistes à avoir un comportement responsable destiné à préserver leur capital points. Avec ce futur permis de conduire biométrique, qui est aussi un permis à points, il est prévu le retrait des points en fonction de la gravité de l'infraction commise par le conducteur. Le permis de conduire est doté d'un capital de 24 points qui sera réduit à chaque infraction commise par le titulaire du permis. Le contrevenant sera également soumis à une amende forfaitaire et à des sanctions pénales selon les cas. Après le retrait de tous les points, le permis de conduire devient invalide et son titulaire est tenu de le remettre aux services habilités du ministère de l'Intérieur. Dans ce cas, l'intéressé ne peut postuler à l'obtention d'un nouveau permis de conduire, qui sera soumis à la période probatoire, qu'après six mois de la date de remise de son permis. Le permis de conduire peut également faire l'objet de suspension dans des cas de délits, et ce, en plus des sanctions pénales et des amendes, sachant que la durée de suspension du permis varie selon la nature de ces délits.

Louiza Ait Ramdane

Une année après l'application de la révision constitutionnelle

APN et gouvernement défendent les avancées dans la justice et les libertés

■ La révision de la Constitution qui a franchi sa première année a été l'occasion pour le président de la chambre basse du Parlement, Mohamed Larbi Ould Khelifa et le gouvernement, représenté par le ministre de la Justice, Tayeb Louh, de mettre en exergue les avancées à travers l'amendement de différents textes législatifs relatifs à la justice, l'économie, les libertés et autres.

Par Nacera Chenafi

Le président de l'APN a déclaré, à l'ouverture de la journée parlementaire organisée hier à Alger sous le thème «Objectifs et résultats des amendements constitutionnels menés en 2016, que *«les décisions objectives des amendements constitutionnels soulignent le souci du Président Bouteflika de consacrer la démocratie en Algérie à travers la promotion des droits de l'Homme et de faire de la participation politique le fondement de la gouvernance et le garant de la légalité politique»*.

Par ailleurs, il est revenu sur le renforcement de l'action des institutions de la République pour élever le niveau de la participation des citoyens aux prochaines élections qui seront organisées avec des *«conditions et plus de garanties instaurées par la Constitution»*. Selon Ould Khelifa, cela va renforcer la stabilité de l'État et ses institutions. Il a soutenu également que les choix stratégiques du Président Bouteflika ont fait de l'Algérie une exception arabe et africaine en matière de stabilité et de sécurité.

Louh : «On n'a pas de prison secrète comme on le disait dans le passé»

Du côté du secteur de la Justice, qui s'est taillé la part du lion en matière de réformes profondes garantissant les libertés en application des nouvelles dis-

positions de la Constitution, il a souligné que la réforme se base sur d'importants axes, dont l'adaptation du système législatif, la promotion des ressources humaines, la modernisation de la justice et la réforme des prisons. Selon Louh, les réformes ont visé la prise en charge des vides juridiques constatés avec l'exercice sur le terrain. Il s'agit aussi d'une adaptation rapide en matière de législation mondiale afin d'adopter des normes internationales en droits de l'homme, l'indépendance de l'autorité judiciaire et garantir les libertés principales des personnes. Dans ce cadre, Louh a souligné que les trois dernières années ont connu l'élaboration de 14 lois, dont celles relatives à l'incrimination de la violence contre les femmes, le renforcement du cadre législatif sur la lutte contre le terrorisme, la protection de l'enfant, l'encouragement de l'investissement à travers notamment la loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et celle relative à la fonction de commissaire-priseur. Il est revenu également sur les amendements du code de procédure pénale. Ainsi, il y a une garantie des libertés qui *«ne peuvent désormais être bloquées sans décision de justice. Il s'agit des principes de la loi et de la démocratie»*, a soutenu Louh. Parmi les réformes découlant de la dernière révision constitutionnelle, le ministre a cité l'obligation de communiquer les lieux de détention et possibilité de les visiter jour et nuit. *«On n'a pas d'endroits secrets de détention,*



Ph./D. R.

comme on le disait dans le passé». Il a cité aussi l'amendement relatif au mandat de dépôt qui sera désormais émis par le juge du siège et non par le procureur de la République.

Harchaoui appelle à revoir la politique sociale

En outre, Abdelkrim Harchaoui, ancien ministre des Finances, est revenu sur la gestion des précédentes crises économiques et l'actuelle. Il a critiqué l'opposition, soulignant qu'il aurait *«été fier de celle-ci si elle avait émis des critiques constructives»*, fustigeant ceux qui *«s'interrogent sur les 1 000 milliards de dollars»*.

Pour lui, il fallait que le gouvernement prenne des mesures d'urgence et augmente les prix, car les mesures fiscales sont incontrôlables. Mais il affirme

que toute réforme, pour qu'elle puisse réussir, doit être accompagnée par des explications aux citoyens. Selon Harchaoui, l'austérité serait la chose la *«plus dangereuse dans la vie d'un pays»*.

Dans ce cadre, il a souligné qu'il y a des réformes en phase d'étude pour encourager l'investissement hors hydrocarbures. Pour Harchaoui, il faut aller vers des réformes structurelles car *«on a un problème de structure»*. Il a souligné également la nécessité de mettre en place des instituts stratégiques. Il a appelé aussi à une rationalisation de l'argent public et revoir les causes de la fraude fiscale. Il appelle aussi à la réforme de la finance publique et celle de toute la politique sociale. Selon lui, 1 600 milliards de dinars en faveur des transferts sociaux est excessif. *«Il est temps de revoir la politique de vache laitière»* a-t-il dit.

N. C.

Abdelmadjid Tebboune l'a annoncé hier

Le registre du commerce électronique bientôt mis en place

Pour lutter de manière efficace contre tous risques de falsification ou de fraude concernant les registres du commerce à l'échelle nationale, de nouvelles mesures ont été prises par le gouvernement en vue de remédier au problème. Ainsi, un registre du commerce électronique sera mis en place dès le premier trimestre 2017, a indiqué, hier à Alger, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune. *«On parle de faux registres du commerce, de registres scannés ou loués. Nous allons faire face à ces pratiques frauduleuses»*, a-t-il relevé lors d'une rencontre avec les cadres du ministère du Commerce, annonçant la mise en place du registre du commerce électro-

nique qui rentrera en vigueur durant le premier trimestre de l'année en cours. Selon lui, ce nouveau dispositif, décidé par l'Etat, va permettre aux contrôleurs une meilleure maîtrise des opérations de contrôle pour mettre fin à ce genre de pratiques frauduleuses. Des directives administratives innovantes et modernes qui viennent aussi changé totalement, au même titre que la carte d'indenté et passeport biométriques, tout le système fonctionnel de l'administration commerciale. A plus forte raison que les demandes d'inscription à la direction des registres du commerce sont en hausse. A ce propos, il est à rappeler qu'à la fin d'année 2016 le nombre d'opérateurs inscrits au registre du commerce s'élevait à 1 890 257. Parmi lesquels

1 717 382 personnes physiques, soit 90,9% et 172 875 personnes morales, ce qui équivaut à 9,1%, a fait savoir un bilan présenté lors de cette rencontre. Des augmentations d'activités commerciales, concentrées pour la plupart chez les jeunes, principalement en raison des nombreux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et créations de micro-entreprises tels que l'Ansej, l'Angem, etc., sont aussi un facteur déterminant ayant accentué ces demandes. Les facilitations accordées aux commerçants les encourageant dans la voie de l'exportation sont également l'une des causes pour recourir à l'utilisation d'un registre du commerce. Sur ce point, la nomenclature des activités du registre du commerce a même introduit en 2016 un nou-

veau secteur dédié exclusivement à l'exportation. Celui-ci regroupe quatre codes : l'exportation, respectivement, des produits agroalimentaires, des produits industriels et manufacturés hors hydrocarbures, de tous les produits hors hydrocarbures et des produits pharmaceutiques. En somme, c'est au vu de cet ensemble d'éléments nous renvoyant à la conjoncture socio-économique du pays que le registre du commerce classique est utilisé plus qu'avant. Par conséquent, cela induit plus de tentatives quant à son instrumentalisation illicite. Néanmoins, avec l'entrée en vigueur du nouveau modèle électronique tel que l'a annoncé hier le ministre, sa sécurisation est assurée par rapport à celui de la version papier.

LA QUESTION DU JOUR

Le nerf de la guerre

suite de la page Une

En effet, pas de force armée à sa seule dévotion, pas de parlement pour faire adopter des lois, pas de police pour faire respecter celles-ci, et de plus pas même de locaux qui ne lui seraient pas disputés par l'autre gouvernement se trouvant à Tripoli, dit de salut national. Il n'y a pas longtemps, il est même arrivé à ce dernier de prendre d'assaut des sièges de ministères, dans ce qui ressemblait fort à un putsch, non pas tant d'ailleurs contre le gouvernement Serraj que contre les puissances qui l'ont créé et imposé. Puis les choses sont rentrées dans l'ordre, et le gouvernement de salut national est repassé dans l'ombre. Il n'en reste pas moins que la question se pose de savoir d'où vient l'autorité d'un gouvernement, qui certes est reconnu à l'extérieur, mais qui néanmoins ne devrait pas pouvoir tenir bien longtemps devant des pouvoirs réels qui ne le reconnaissent de façon formelle ni l'un ni l'autre ? Serait-ce parce qu'ils ont été parties prenantes à l'accord de Sekhrit ? Dans ces conditions, ils devraient accepter son autorité, se placer sous ses ordres. Ce n'est pas ce qu'on leur voit faire. Il faut peut-être ici tenir compte d'une conséquence de l'accord de Sekhrit, dont on ne parle guère, mais qui peut très bien expliquer que Tripoli et Tobrouk tolèrent le gouvernement Serraj s'ils ne le reconnaissent pas dans les formes. Le fait est que pas un seul baril ne pourra être vendu sans que son prix ne tombe automatiquement dans l'escarcelle du gouvernement d'union nationale. C'est lui qui tient la trésorerie. Lui qui distribue les salaires, et d'abord de tout ce qui porte arme dans le pays, aussi bien à Tripoli qu'à Tobrouk. Toute rébellion effective, qui donc ne serait pas seulement en paroles, entraînerait des représailles de ces mêmes puissances qui ont fait tomber le régime Kaddafi, la première étant la suspension du versement des salaires et autres allocations. Tout l'accord de Sekhrit est basé sur cette clause implicite, en vertu de quoi le gouvernement d'union nationale dispose de toute la rente pétrolière. Cela est apparu de façon claire lorsqu'il y a quelques mois les forces de Haftar avaient pris le contrôle des terminaux pétroliers à l'est, ce qui pouvait signifier qu'elle s'emparait ce faisant des exportations elles-mêmes, et qu'elles allaient conséquemment se réserver les revenus qui en découlaient. Mais on a vite compris qu'il n'en était rien, et qu'en fait de prise de contrôle, il s'agissait seulement de mieux protéger ces installations, le produit des ventes revenant à la société libyenne des hydrocarbures, qui elle relève du gouvernement Serraj.

M. H.

Jean-Louis Levet au sujet du partenariat économique

L'Algérie est pour la France un «allié décisif»

■ L'Algérie est pour la France «un allié décisif», a affirmé lundi le Haut responsable français à la coopération industrielle et technologique franco-algérienne, Jean-Louis Levet, relevant qu'elle est actuellement le «pivot le plus stable» du Maghreb.

Par Salem K.

Dans la troisième partie de sa longue interview accordée au quotidien économique *L'Algérie*, Jean-Louis Levet a indiqué que la France peut aller plus loin dans sa coopération avec l'Algérie en signant un accord comme ce qui a été fait avec l'Australie dans différents domaines d'activité qu'elle cherche à développer, soulignant que l'Algérie est «pour nous un allié décisif». «L'Algérie est actuellement le pivot le plus stable du Maghreb», a-t-il ajouté, faisant valoir que face aux compétiteurs internationaux dans la région, notamment l'Allemagne, «j'ai la conviction que nous, Français, devons être en amont de la stratégie de développement de l'Algérie, et agir avec elle». Dans ce contexte, le responsable français a cité plusieurs accords de partenariat algéro-français réalisés, notamment avec le secteur privé algérien. «J'ai très vite pris conscience que ma mission devait prendre aussi en compte le secteur privé, car dans mes nombreux déplacements, j'ai progressivement découvert de nombreux entrepreneurs algériens faisant un travail considérable pour développer leurs entreprises, dans la durée, en investissant en permanence dans l'outil



de production, la distribution de leurs produits, leur montée en qualité, la fidélisation de leurs salariés», a-t-il expliqué. Il a évoqué, dans ce contexte, le projet

en cours d'élaboration de PSA de construire une usine d'automobiles Citroën à Oued Tielat près d'Oran, en partenariat avec notamment le groupe privé algé-

rien Condor. Il a souhaité, à cet effet, que ce projet aboutisse et se concrétise pour permettre «aussi de mobiliser des équipementiers français et de créer des

centaines d'emplois localement», indiquant que l'Algérie ne saurait être un «simple marché». «Et si je devais résumer d'une phrase les préceptes qui inspirent mon action, je dirais que s'il faut continuer à chercher des clients, c'est bien mieux lorsqu'on trouve des partenaires. C'est particulièrement vrai avec l'Algérie, que pour de multiples raisons nous, Français, ne saurions considérer comme un simple marché», a-t-il expliqué, précisant que ce qui est «fondamental», c'est bien sûr la «confiance partagée». «Les Algériens nous connaissent plus que nous croyons les connaître. Soyons à la hauteur des enjeux, en préparant l'avenir un peu chaque jour», a-t-il dit. Dans la première partie de l'interview, Jean-Louis Levet a estimé que l'axe Paris-Alger doit jouer un rôle «aussi structurant» que celui de Paris-Berlin, soulignant que le duo Paris-Alger est «au cœur de l'interface Europe-Afrique». «D'une façon plus globale, sur le plan stratégique, nous pouvons dire que le duo Paris-Alger est au cœur de l'interface Europe-Afrique. L'Algérie est au cœur de l'Afrique du Nord, avec des pays très importants comme le Maroc et la Tunisie. Pour un pays comme la France, Paris-Alger doit jouer un rôle aussi structurant que Paris-Berlin», a-t-il expliqué. S. K./APS

Transport maritime

Ouverture d'une ligne Mostaganem-Marseille en 2018

L'ouverture d'une nouvelle ligne maritime reliant Mostaganem (Algérie) et Marseille (France) est prévue l'année prochaine, a-t-on appris lundi du président-directeur général de l'Entreprise portuaire de Mostaganem (EPM). Ryadh Bouldjoudja a indiqué que cette ligne maritime sera régulière à partir de l'année prochaine à raison d'une desserte tous les quinze jours en première étape. Il a évoqué également la possibilité d'autres dessertes, surtout en été, selon les moyens de

la société française «Corsica Linéa» qui assure actuellement la ligne Alger-Marseille. Une traversée test sur la ligne Mostaganem-Marseille sera effectuée au courant de la deuxième quinzaine de septembre prochain, a annoncé le P-dg de l'EPM. La compagnie française a fait part de son intérêt pour l'ouverture de cette ligne et des attentes de la communauté algérienne résidant au sud de la France et originaire de Mostaganem, a-t-on signalé. Une rencontre a regroupé, lundi, le wali de

Mostaganem, Abdelwahid Temmar, des représentants de la société française «Corsica Linéa», le P-dg de l'EPM et les directeurs de wilaya de l'industrie, des transports, du commerce, des douanes et des opérateurs économiques, pour examiner la possibilité d'ouverture de cette nouvelle ligne. A l'occasion, la société française a donné son accord de principe et un exposé sur les potentialités dont dispose l'entreprise portuaire de Mostaganem a été présenté, a-t-on indiqué. S. K.

Espace euro-maghrébin

Colloque sur les migrations de crise et sécurité régionale

Les travaux d'un colloque sur le thème «Migrations de crises et sécurité régionale : quelles perspectives pour l'espace euro-maghrébin», ont débuté hier à Alger avec la participation de spécialistes en relations internationales, économie et en sociologie. L'ouverture de cette rencontre a été présidée, au nom du général de corps d'Armée, Ahmed Gaid Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, par le général-major Chérif Zerred, chef du département emploi et préparation de l'état-major de l'ANP. Dans son allocution d'ouverture, le général-major Zerred a mis en exergue «le degré d'aggravation» du phénomène de l'immigration clandestine et sa relation avec la

criminalité organisée.

«L'aggravation de ce phénomène est devenue une source d'inquiétude pour plusieurs pays à cause de la difficulté de contrôle d'immenses flux de migrants, d'une part, et la crainte de l'exploitation de ces migrants par des terroristes et les responsables de la criminalité organisée, d'autre part, et qui constituent un danger pour la sécurité et la stabilité de la région», a-t-il relevé. Il a, par ailleurs, salué le travail humanitaire accompli par les éléments de l'ANP dans le domaine de sauvetage des vies des migrants clandestins. «Je veux dans ce contexte rappeler le grand rôle que joue l'ANP dans ce domaine à travers le contrôle de nos frontières nationales et nos côtes maritimes, et dans le

sauvetage des migrants qui risquent leurs vies à bord des embarcations de la mort», a-t-il dit. Le général-major Zerred a également salué le rôle que joue l'Etat algérien dans l'aide des pays du Sahel dans le développement local, la sécurité et la stabilité des populations.

Ce colloque a pour objectif d'approfondir la réflexion sur la question migratoire dans le bassin méditerranéen, tout en mettant en exergue ses causes, les politiques d'immigration adoptées, ainsi que sur les défis humanitaires à relever par les Etats de la région pour trouver des solutions à cette problématique. Cette rencontre a connu plusieurs interventions autour de plusieurs axes notamment les défis sécuritaires de l'immigra-

tion clandestine en Algérie, à travers une approche géopolitique, l'émigration et la sécurité régionale, les mécanismes juridiques pour la lutte contre l'immigration clandestine et l'avenir de ce phénomène dans l'espace euro-maghrébin à l'ombre des mutations régionales que connaît la région.

Les intervenants ont abordé le phénomène de l'immigration clandestine transfrontalière, à travers l'analyse de ces dimensions et ses répercussions sur le bassin méditerranéen, tout en mettant l'accent sur ses causes et les politiques principales adoptées par les Etats en vue de faire face à ce phénomène et le contenir. Ils ont, en outre, exposé les différents défis humanitaires qui doivent être relevés par les

Etats de la région pour trouver des solutions à ce phénomène qui «ne cesse de prendre de l'ampleur». Les participants ont saisi l'opportunité offerte par ce colloque pour analyser et débattre de la réalité et des dimensions de ce phénomène transfrontalier qui «est devenu la préoccupation majeure pour les différents pays à l'instar de l'Algérie qui fait face ces dernières années à une vague sans précédent d'immigrants clandestins, ce qui fait appel à des stratégies bien étudiées pour contenir ce phénomène». Le colloque a été organisé par l'Institut militaire de documentation, d'évaluation et de prospective du ministère de la Défense nationale.

Hafid Ch.

Céréales

Baisse de la facture d'importation

■ La facture d'importation des céréales (blé, maïs et orge) a baissé de plus de 21% en 2016 mais avec un recul moins important en termes de quantités, selon les Douanes. Le coût d'importation des céréales a chuté à 2,71 milliards de dollars (mds usd) en 2016 contre 3,43 mds usd en 2015, soit un recul de l'ordre de 720 millions de dollars (-21,02%).



Par Safia T.

Quant aux quantités importées, elles ont connu une légère baisse en s'établissant à

13,22 millions de tonnes (Mt) contre 13,68 Mt, en diminution de seulement 3,3%, précise le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (CNIS). La facture d'importation

des blés (tendre et dur), qui a représenté plus de 65% des importations des céréales en 2016, est passée à 1,79 mds usd contre 2,39 mds usd (-25,3%), pour des quantités ayant atteint

8,22 Mt contre 8,5 Mt (-3,3%). Par catégorie de blés, la facture d'importation du blé tendre a reculé à 1,24 mds usd contre 1,61 mds usd (-23,05%), pour des quantités passées à 6,43 Mt contre 6,74 Mt (-4,6%). Pour les importations de blé dur, la facture a reculé à 549,5 millions usd contre 783,5 millions usd (-29,87%) malgré une légère hausse des volumes importés à 1,79 Mt contre 1,76 Mt (+1,8%). Concernant le maïs, les importations se sont chiffrées à 768,62 millions usd contre 872,3 millions usd (-11,9%), pour une quantité de 4,11 Mt contre 4,41 Mt (-6,8%).

Quant à l'orge, l'Algérie en a importé pour 153,46 millions usd contre 165,96 millions usd (-7,5%), avec une quantité qui a, par contre, augmenté en passant à 879 214 tonnes contre 756 142 tonnes (+16,3%). La facture d'importation des céréales a baissé davantage en raison du recul de leurs cours sur les marchés mondiaux que par la baisse des quantités importées. En effet, le prix moyen à l'importation par l'Algérie du blé dur a reculé à 306 dollars/tonne sur les 10 premiers mois de 2016 contre 452

dollars/t sur la même période de 2015, en baisse de 32,3%. Même tendance pour le blé tendre qui est passé à 192 dollars/t contre 245 dollars/t (-21,6%), tandis que le maïs a chuté à 186 dollars/t contre 200 dollars/t (-7%).

L'Organisation de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a d'ailleurs indiqué que l'année 2016 avait été marquée par une baisse constante des prix des céréales, qui ont chuté de 9,6% depuis 2015 et de 39% par rapport à leur niveau record enregistré en 2011. S. T./APS

Pétrole Les cours terminent en baisse à New York

LES COURS du pétrole ont terminé en baisse, un regain du dollar encourageant les prises de bénéfices sur un baril qui avait terminé la semaine précédente proche de ses plus hauts niveaux de l'année. Le prix du baril de «light sweet crude» (WTI), référence américaine du brut, a reculé de 82 cents à 53,01 dollars sur le contrat pour livraison en mars au New York Mercantile Exchange (Nymex). «Les volumes semblent très faibles, il n'y a pas de passion derrière ces mouvements», a commenté Phil Flynn de Price Futures. Le rebond du dollar a encouragé les investisseurs à encassembler les bénéfices qu'ils avaient engrangés la semaine d'avant. Toute hausse du billet vert pénalise le brut, libellé dans cette monnaie, car il réduit d'autant le pouvoir d'achat des opérateurs détenant d'autres devises. «L'absence de nouvelles informations sur les sanctions concernant l'Iran» a également poussé à la baisse, a ajouté Phil Flynn. Les tensions entre Washington et Téhéran sont passées temporairement au second plan après avoir été au cœur des préoccupations des analystes quand l'Iran a mené samedi de nouveaux exercices militaires, incluant des missiles, au lendemain de l'annonce de sanctions américaines. «L'Iran semble vouloir faire baisser la pression en niant avoir voulu envoyer un quelconque message aux Etats-Unis à travers son programme de missiles», a estimé Tim Evans de Citi dans une note. En juillet 2015, l'accord sur le nucléaire iranien avait permis la levée des sanctions internationales dont Téhéran était l'objet, ouvrant la voie à une hausse de ses exportations de pétrole. R.E.

Selon le président de l'Ipemed

L'Algérie est en «transformation» et la France «doit miser» sur ce pays

L'Algérie connaît une grande transformation économique et la France «doit miser» sur ce pays, a affirmé hier Jean-Louis Guigou, haut fonctionnaire français et président de l'Institut de prospective économique du monde méditerranéen (Ipemed). «L'Algérie est un très grand pays en transformation et la France doit miser sur ce pays. C'est une intime conviction», a insisté M. Guigou au cours d'un petit-déjeuner de la Méditerranée et de l'Afrique, organisé à Paris par l'Institut qu'il dirige, le quotidien économique «La Tribune» et BpiFrance, une banque publique d'investissement. La rencontre, qui avait pour thème «L'Algérie de demain», a regroupé un parterre d'entrepreneurs, de financiers et de responsables du secteur économique qui activent en Algérie ou explorent le marché algérien pour des projets de partenariat. Le président de l'Ipemed a souligné que l'objectif de cette rencontre est de «construire l'avenir» entre la France et l'Algérie en identifiant sur le terrain des «forces à l'œuvre» pour aider l'Algérie qui sera, selon lui, «un très grand pays en Afrique du Nord». Dans son intervention, il a argumenté ses propos par le fait que l'Algérie, en sa qualité de pays africain pivot, va devenir une interface «incontournable» entre l'Europe et l'Afrique, soutenant que l'Afrique du Nord, et précisément l'Algérie, sera une grande zone industrielle pour l'Europe, notamment dans la construction automobile. «Les Européens n'iront plus en Chine pour des investissements, c'est loin. Ils veulent maintenant compacter leurs valeurs,

et l'Algérie, qui diversifie son économie, est en transformation industrielle», a-t-il précisé, citant les différents projets de construction automobile engagés en Algérie ou en cours de réalisation. L'autre force de cette tendance, a ajouté ce professeur d'université, est le rôle «stratégique» que va jouer l'Algérie dans les années à venir en Afrique avec la transsaharienne, un axe routier liant Alger à Lagos, relevant un atout majeur supplémentaire qui est la diaspora algérienne qui, a-t-il dit, «bouge beaucoup et mieux». Abondant dans le même sens, Boualem Aliouat, représentant de Laïd Benamor, P-dg du groupe Amor Benamor et président de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci), a expliqué que l'économie algérienne, contrairement à ce qui se dit, présente des atouts très «incitatifs» en faveur du développement de la coopération entre les deux pays, préconisant cependant de mettre en place un organisme algéro-français des affaires. M. Aliouat, qui est vice-président du Conseil africain de l'entrepreneuriat et de l'innovation, est revenu sur la règle 49/51%, une des «préoccupations» des investisseurs français, pour souligner qu'au contraire, «elle n'a pas bloqué les investissements», indiquant qu'il y a plus d'investissements qu'avant son établissement. «Ce n'est pas une règle de prédation sur le patrimoine de l'investisseur», a-t-il affirmé, précisant qu'elle «identifie le partenaire idoine porteur de valeur ajoutée». «Ce qu'attendent les Algériens, a-t-il dit, c'est une relation partenariale gagnante-gagnante, durable, fondée sur l'excellence et des stra-

tégies de co-développement, y compris à l'international». Pour sa part, le Haut responsable français à la coopération industrielle et technologique franco-algérienne, Jean-Louis Levat, qui a saisi l'occasion de porter à la connaissance de l'assistance les nombreux projets réalisés ou en cours entre l'Algérie et la France, a souligné l'intérêt des entreprises françaises à travailler avec l'Algérie. Il a évoqué, dans ce sens, les besoins «considérables» et «finançables» en Algérie dans un grand ensemble de domaines, allant de l'agro-alimentaire, de l'industrie au numérique visant l'objectif d'une économie décentralisée et déconcentrée. Il a indiqué que les entreprises algériennes, notamment du secteur privé, sont réparties dans de grandes zones géographiques en Algérie et sont dans une démarche de qualité, notamment pour le marché intérieur et africain. Il a expliqué, dans ce contexte, que le gouvernement algérien est «conscient» qu'il faut déconcentrer l'économie, appelant les investisseurs français à profiter de leurs capacités pour des projets globaux avec l'Algérie. C'est ce qu'a soutenu l'économiste Alexandre Kateb, membre de la Task Force qui conseille le Premier ministre Abdelmalek Sellal, en faisant constater qu'il y a en Algérie un «réservoir de compétences» et une prise de conscience de ce potentiel. «Il y a en Algérie une nouvelle génération d'entrepreneurs qui a soif d'intégrer les technologies et le savoir-faire dans une dynamique concrète de coopération entre l'Algérie et la France», a-t-il relevé. Salem K./agences

Ghardaïa

Plus de 500 projets d'investissement retenus depuis 2012

■ Pas moins de 501 projets d'investissement pour la création de petites et moyennes entreprises (PME) ont été retenus depuis 2012 à Ghardaïa par les services concernés de la wilaya, a-t-on appris auprès de la Direction locale de l'industrie et des mines.



Ph. > D. R.

Par Hatem D.

Sur ce nombre de dossiers retenus, 284 arrêtés d'investissement ont été établis et localisés sur une assiette foncière globale de 337 hectares répartis sur les communes de la wilaya, a expliqué le directeur de wilaya du secteur, Abdelkrim Miloudi. Ces projets d'investissement, instruits favorablement par les services concernés de la wilaya

chargé de l'investissement, se répartissent essentiellement entre les secteurs de l'industrie (146 projets) considéré comme le plus générateur d'emplois, le tourisme (55), les services (29) et la fabrication de matériaux de construction (25), a-t-il souligné. Sur ce nombre de projets d'investissement, dont l'enveloppe financière est estimée à plus de 28 milliards DA, seuls 48 projets sont en cours de réalisation sur le terrain et aucun n'est encore

opérationnel, a signalé M. Miloudi qui juge cette dynamique «faible».

Pour cela, une action d'assainissement du foncier industriel déjà attribué aux investisseurs sera entamée à travers la wilaya, au même titre que l'assainissement du foncier agricole, en vue de récupérer le foncier non exploité et le mobiliser pour répondre à la demande croissante des investisseurs potentiels. De nombreux acteurs éco-

nomiques locaux ont appelé à mettre en place des mécanismes pour lutter contre les comportements de mauvaise foi des pseudo investisseurs qui s'approprient le foncier industriel ou agricole sans le rentabiliser. Dans ce sens, près de 600 réserves foncières par l'extension des zones industrielles et d'activités existantes, ont été mobilisées et mises à la disposition des investisseurs, a révélé le DIM. Pour renforcer cette dynamique d'investissement dans la région qui contribue à la création d'emplois et accompagner et aider les jeunes à intégrer la vie professionnelle, les pouvoirs publics ont lancé de nombreux projets de création de nouvelles zones industrielles et d'activités, telles que la zone industrielle d'Oued Nechou (Ghardaïa) de 100 hectares, la zone industrielle d'Oued Métilli de 300 hectares dédiée exclusivement aux grandes unités Industrielles.

Cinq nouvelles zones d'activité sont en cours de création à Métilli II avec 50 ha et Métilli El-Djadida (60 ha), El-Menea (50 ha), Berriane Madagh (17 ha) et Laroui (16 ha). Actuellement, le tissu industriel de la wilaya de Ghardaïa dispose de près de 4.300 entreprises, dont 3 800 micro-entreprises (moins de trois personnes) et 500 moyennes entreprises occupant une popu-

lation de 18 000 travailleurs, indique-t-on. La wilaya de Ghardaïa dispose également de deux zones industrielles de 230 hectares (Guerrara et Bounoura) qui ont connu une opération de réhabilitation et d'extension, ainsi que huit zones d'activités totalisant 247 hectares, dont quatre ont bénéficié d'une opération de réhabilitation et d'extension pour mobiliser de nouvelles assiettes foncières. H. D./APS

Bouira/ Au profit des RAM du centre et du sud-centre du pays Lancement d'une session de formation

UNE SESSION de formation de trois jours a été lancée au centre national de sport et de loisirs de Tikjda (Est de Bouira) au profit des gestionnaires du registre de l'artisanat et des métiers (RAM) de 14 wilayas du centre et sud-centre, dont l'objectif est d'unifier les méthodes de gestion, a-t-on appris des organisateurs. Devant s'étaler jusqu'au 8 du mois en cours, cette rencontre regroupe les directeurs des chambres de l'artisanat et des métiers de 13 wilayas à l'image de Bouira, Boumerdes, Blida, Alger, Tizi Ouzou, Tamansasset, Tipaza, Chlef et Ain Defla ainsi que Lagouat et Djelfa. Plusieurs ateliers et réunions marqueront cette session de formation pour débattre des lacunes et différents problèmes auxquels fait face le registre de l'artisanat ainsi que pour expliquer la réglementation en vigueur, a expliqué, le directeur de la chambre de l'artisanat et des métiers (CAM) de Bouira, Abdous Azzedine. «Cette session de formation a pour objectif aussi d'améliorer les méthodes de gestion des RAM, ainsi que de faciliter les mesures administratives et surtout d'assainir le fichier national de l'artisanat et des métiers», a précisé le responsable. La présentation du guide des mesures de gestion du registre de l'artisanat et des métiers, suivi sur l'application des dispositions contenues dans ce guide ainsi que des débats autour des préoccupations devant être exprimées lors de cette rencontre par les directeurs des CAM des wilayas participantes constitueront les principaux axes de cette session, selon M. Abdous. Cette session de formation s'inscrit dans le cadre des instructions données par la ministre déléguée chargée de l'Artisanat traditionnel à l'issue d'une rencontre régionale tenue au mois de décembre dernier. R.R.

El-Oued

Près de 20 000 logements projetés

Au moins 19 969 logements de différentes formules sont projetés à travers la wilaya d'El-Oued sur la période 2017-2018, a-t-on appris auprès de la direction du logement de la wilaya. Ces projets de logements se répartissent en six formules, selon les spécificités des régions, à savoir le logement de type social locatif, le logement promotionnel aidé, le logement promotionnel libre, le logement rural dans ses versions individuelle et groupé, le logement AADL (agence d'amélioration et de développement du logement) et le logement public promotionnel, a précisé le directeur de wilaya du secteur, Tarek Benmebarek. Le logement rural, de type individuel ou grou-

pé, vient en tête des programmes d'habitat dans la wilaya avec 7 243 unités, soit 36 % de l'ensemble de ces projets d'habitat lancés en chantier, et ce au regard de l'intérêt porté par les pouvoirs publics aux zones rurales et enclavées, notamment en zones frontalières, a-t-il ajouté. Le logement social locatif vient au second rang avec 6 580 unités, suivi du logement promotionnel aidé (2 778), le logement AADL (650), le logement public promotionnel (200), le logement promotionnel libre (221), les logements de fonction (118) et les aides destinées à la résorption de l'habitat précaire (2 179), en plus de l'aménagement de 105 lotissements totalisant 15 503 lots de terrain à

bâtir, selon le même responsable. Concernant l'avancement des chantiers de ces programmes, plus de 10 000 unités seront livrées vers la fin de 2017 et les autres dans le courant de 2018, ont indiqué les services de la wilaya qui signalent que des démarches sont en cours pour l'attribution d'une tranche de 1 500 logements de type social locatif durant le premier semestre de cette année. Une bonne partie de ces dernières est prête mais leur attribution est retardée pour permettre la finalisation de tous leurs aménagements et viabilisation (raccordements aux réseaux divers), ont fait savoir les mêmes services de la wilaya. Lydia O./Agences

M'sila

L'Etat déterminé à prendre en charge les préoccupations des citoyens

L'Etat poursuit ses efforts en vue de prendre en charge les besoins fondamentaux des citoyens de la wilaya de M'sila au cours de l'exercice 2017, en dépit des difficultés financières, a indiqué le wali, Mokdad El Hadj. S'exprimant lors de la session ordinaire de l'assemblée populaire de wilaya (APW) consacrée à l'étude des dossiers du budget primitif de l'exercice 2017 et de l'agriculture, le responsable a précisé qu'une enveloppe financière

de 25,3 milliards de dinars a été allouée à la wilaya pour le financement de projets sectoriels notamment dans le domaine des ressources en eau, de l'éducation et de l'habitat. Selon le chef de l'exécutif local, un autre budget d'investissement estimé à 955 millions de dinars a été également accordé dans le cadre des plans communaux de développement (PCD) pour le financement des projets visant l'amélioration des conditions de vie des habi-

tants, ajoutant que 22 milliards de dinars ont été réservés pour les opérations ayant nécessité une réévaluation financière. Il a en outre exprimé son insatisfaction concernant les retards dans la réalisation de certains projets, l'absence de coordination entre les différents services et le non raccordement aux réseaux divers de plusieurs logements achevés affirmant que des mesures ont été prises pour la dynamisation du développement à travers la

création de petites zones d'activité, l'ouverture du guichet unique, en plus la création de canaux de communication entre la wilaya, la société civile et les médias. La wilaya de M'sila a bénéficié entre les années 2000 et 2016 de 383 milliards de dinars pour la réalisation de plusieurs opérations au titre des programmes de développement sectoriels (PDS), qui ont eu un impact positif sur l'amélioration du cadre de vie des citoyens, a-t-il rappelé. S.T.

Maroc

Échauffourées entre manifestants et forces de l'ordre à Al-Hoceïma

■ Des échauffourées ont éclaté à Al-Hoceïma, dans le nord du Maroc, entre manifestants et forces de l'ordre, faisant près d'une trentaine de blessés parmi les policiers, ont rapporté les médias citant les autorités locales.

Par Lamia O.

Ces heurts interviennent plus de trois mois après la mort d'un vendeur de poisson, Mouhcine Fikri, écrasé par le mécanisme de compactage d'une benne à ordures alors qu'il tentait de s'opposer à la saisie de sa marchandise, le 28 octobre dans la ville d'Al-Hoceïma en 2016, suivie d'une vague de manifestations populaires dans cette localité du Rif et dans tout le pays. Dimanche, un sit-in devait être organisé dans la ville pour «commémorer la mort d'Abdelkrim El-Khattabi», figure régionale et chef militaire de la «République du Rif» dans les années 1920, selon un représentant local de l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH) cité lundi par l'AFP. Mais «les forces de l'ordre ont bloqué toutes les entrées d'Al-Hoceïma pour empêcher les gens venus des villages avoisinants pour manifester», selon ce militant, qui affirme que «depuis la mort de Mouhcine Fikri, toutes les manifestations organisées à Al-Hoceïma étaient pacifiques et il n'y a jamais eu de violences du côté des manifestants». Le sit-in était organisé aussi en soutien au vendeur de poisson tué dans une benne à ordures après son interpellation par la police. Des affrontements ont éclaté dans l'après-midi jusqu'au soir entre des manifestants et forces de l'ordre à Boukidan, une commune d'Al-Hoceïma, alors que les habitants formaient un cortège pour rejoindre le centre ville où le sit-in devait débiter. Selon des médias, la police a fait usage d'armes à balles en caoutchouc ou de bombes lacrymogènes pour disperser ce rassemble-

ment. Selon les autorités locales, ces échauffourées ont éclaté dimanche «suite à l'organisation d'un sit-in de protestation» qui a «bloqué volontairement la voie publique». Selon des médias, «certains manifestants ont procédé à des jets de pierres», blessant 27 policiers. Selon Nasser Zafzafi, chef de file de la contestation locale s'exprimant sur sa page facebook, «les militants voulaient se réunir et présenter un document final exposant les revendications des populations», mais «la machine répressive» a empêché les manifestants de se rassembler et a bloqué plusieurs entrées de la ville. Des activistes locaux



Ph. : DR

ont tenu ces derniers mois plusieurs manifestations à Al-Hoceïma pour réclamer toute la

lumière sur les circonstances du décès et ses éventuels responsables, posant également des

revendications plus sociales et politiques comme la lutte contre le chômage ou la corruption.

Sahara occidental

La militante Claude Mangin-Asfari empêchée d'entrer au Maroc

La militante française pour la cause sahraouie, Claude Mangin-Asfari, est bloquée depuis dimanche à l'aéroport de Casablanca où les autorités marocaines l'ont empêchée d'entrer sur le territoire marocain, a-t-on appris auprès de l'AARASD. «Depuis dimanche soir, Claude Mangin-Asfari est bloquée à l'aéroport de Casablanca où elle est arrivée vers 18h00. On lui a pris son passeport, et signifié qu'elle n'avait pas le droit d'entrer au Maroc. Elle ne peut accéder à sa valise, car on veut l'inciter à remonter de suite dans l'avion. Mais elle refuse», a indiqué un communiqué de l'Association des amis de la République arabe sahraouie démocratique, parvenu à l'APS. La militante française est en effet l'épouse de Naâma Asfari, un militant sahraoui incarcéré depuis plus de 6 ans près de Rabat, condamné à 30 ans de prison par un tribunal militaire en 2013, et dont le procès – et celui de ses 23 co-accusés – a été cassé le 27 juillet dernier pour «absence de preuves». Depuis 6 ans, Claude Mangin-Asfari rend régulièrement visite à son mari à la prison, jusqu'au mois d'octobre dernier où les autorités marocaines lui avaient interdit l'entrée au Maroc. Le militant sahraoui des

droits de l'homme, Naâma Asfari, arrêté en 2010 dans le cadre du démantèlement du camp de protestation pacifique de Gdeim Izik, a porté plainte pour torture auprès de la justice française et du Comité des Nations unies contre la torture (CAT) qui a dénoncé, le 12 décembre dernier, le Maroc pour avoir pratiqué la torture sur détenu politique, et pour n'avoir procédé à «aucune vérification» des allégations de torture qu'il a énoncées. Le CAT lui a demandé une enquête «approfondie et impartiale» sur ces allégations et lui a recommandé fortement de s'abstenir de «tout acte de pression, d'intimidation ou de représailles susceptibles de nuire à l'intégrité physique et morale du plaignant et de sa famille». L'AARASD qualifie l'interdiction faite à Claude Mangin-Asfari de visiter son mari de «représailles» et non-respect au droit international. «A l'heure où les autorités marocaines organisent un procès en appel qui se veut transparent pour les 24 accusés sahraouis de Gdeim Izik (1^{re} audience le 26 décembre, seconde audience les 23-24 et 25 janvier, 3^e audience devant s'ouvrir le 13 mars), cette attitude dénote une incapacité chronique à respecter le droit, international

en particulier», a affirmé l'association, exprimant son «inquiétude» sur le déroulement prochain du procès. «On peut vraiment s'inquiéter de la manière dont sera menée la prochaine audience du 13 mars, contre 21 prisonniers dont le procès cassé devrait avoir conduit à une mise en liberté, comme l'ont demandé Amnesty International et d'autres organisations internationales de défense des droits de l'homme», a ajouté la même source, espérant que les autorités françaises puissent inciter le Maroc à se conformer au droit international, pour permettre à Claude Mangin-Asfari de rendre visite à son mari. La militante avait confié à l'APS qu'elle avait été reçue, avant la fin de l'année 2016, par des responsables du ministère français des Affaires étrangères après l'avoir saisi par plusieurs correspondances. Plusieurs associations françaises ont écrit au ministre des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault, afin d'intervenir auprès du Maroc et de lever l'interdiction de Claude Mangin-Asfari de rendre visite à son mari.

Halim T./Agences

Tunisie

Mehdi Jomâa confirme son retour sur la scène politique

Sans grande pompe ni ramdam médiatique, Mehdi Jomâa a évoqué à Monastir la formation d'un nouveau parti politique. «Les gens ont compris que ceux qui parlaient le plus fort étaient souvent ceux qui avaient le moins de solutions à proposer», expliquait en décembre l'ex-Chef du gouvernement dans un entretien accordé à Jeune Afrique. À cette occasion, il estimait aussi que «le divorce entre les Tunisiens et les partis politiques est réel, mais

pas irréversible». À la tête du gouvernement entre janvier 2014 et janvier 2015, sans affiliation politique, il avait transmis le flambeau à Habib Essid en envisageant de se tourner vers le privé. Mais l'appel du pays, encore en proie à des défis sécuritaires et économiques, fut semble-t-il plus fort. En pleine tournée régionale, après un passage à Tataouine puis à Sousse, Mehdi Jomâa s'est exprimé le 5 février à Monastir, devant plus de 400 personnes représentant les sec-

teurs politique, économique et civil de la région. Des déplacements sur le terrain qu'il juge «indispensables si l'on veut comprendre les vraies attentes des gens et ne pas les trahir».

Un nouveau mouvement politique

En marge de ce meeting à Monastir, il a confirmé à l'agence TAP sa volonté de lancer un nouveau mouvement politique fondé sur «une approche populaire et

participative», avec «une vision claire pour le pays». Objectifs : contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Tunisiens et «consolider la place et le rayonnement de la Tunisie sur la scène régionale et internationale». Un projet qu'il avait déjà commencé à dévoiler un mois plus tôt à Jeune Afrique, en hésitant encore entre «un parti, au sens classique, ou [...] un rassemblement». Et en évitant toute précipitation. «Ma prise de conscience remonte au mois de

mai 2015, lorsque j'ai vu le pays dans l'ornière et que j'ai compris que le gouvernement actuel avançait sans cap bien défini», avait-il confié un peu plus tôt encore, en avril. À Monastir, il a rappelé les «nombreuses compétences» dont regorge la Tunisie et qui attendent d'être exploitées. Ce qui requiert, selon lui, «l'engagement de réformes profondes, l'investissement dans le capital humain et la formation des jeunes».

R. M.

Israël

La loi pro-colons choque Palestiniens et partisans de la paix

■ *Dénoncée comme un crime de guerre ou un vol légalisé, la nouvelle loi israélienne en faveur des colons scandalise les Palestiniens et les défenseurs d'une solution à deux États, tandis que l'Administration Trump garde ses distances.*

Aussitôt la loi adoptée dans la nuit de lundi à hier par le Parlement, les Palestiniens ont appelé la communauté internationale à sanctionner Israël. Les défenseurs des droits de l'Homme et de la cause palestinienne ont annoncé qu'ils saisiraient la Cour suprême israélienne pour faire annuler le texte. Le leader travailliste israélien Isaac Herzog a brandi le spectre de compatriotes inculpés par la Cour pénale internationale. La réaction américaine a offert un frappant contraste avec cette indignation mais aussi avec les critiques émises jusqu'au bout par l'administration Obama contre la colonisation. L'administration Trump a «besoin de consulter toutes les parties sur la manière d'avancer», selon les mots d'un responsable du département d'État qui reflètent des déclarations antérieures selon lesquelles elle n'avait toujours pas arrêté sa position sur la colonisation. La loi



devrait être attaquée devant la Cour suprême, a-t-il dit, et «l'administration Trump se gardera de

commenter cette loi avant toute décision de justice». Ce texte adopté par 60 voix pour et 52 contre autorise l'État à déclarer terres israéliennes des terrains privés palestiniens sur lesquels des Israéliens ont construit sans autorisation en Cisjordanie occupée, soit parce qu'ils ignoraient qu'ils étaient propriétés privées, soit parce que l'État les aurait laissés faire. Les propriétaires palestiniens seront compensés financièrement ou par d'autres terrains. La loi protégera les colons d'évictions comme celle, la semaine passée, de la colonie «sauvage» d'Amona, selon ses promoteurs. Elle devrait revenir à «légaliser» 53 colonies dites «sauvages» et à exproprier au

minimum plus de 800 hectares de terres palestiniennes, estime l'organisation israélienne la Paix maintenant. «Par cette loi, (le Premier ministre Benjamin Netanyahu) fait du vol la politique officielle d'Israël et salit les livres de loi israéliens», a-t-elle réagi. Tout cela «pour satisfaire un petit groupe de colons extrémistes et assurer sa propre survie politique». Une grande partie de la communauté internationale voit dans les colonies un obstacle à la paix toujours insaisissable. Mais chez de nombreux défenseurs des colons est ancrée la conviction que ces terres reviennent par la Bible à Israël, quoi qu'en disent les juges israéliens, les Palestiniens et la communauté internationale. «Toute la terre d'Israël appartient au peuple juif», a dit avant le vote le ministre des Sciences Ofir Akunis, en parlant d'Israël dans son acception biblique, c'est-à-dire comprenant la Cisjordanie. «Ce droit est éternel et incontestable». Aussi les détracteurs du texte y voient-ils un pas de plus vers l'annexion de la Cisjordanie, ouvertement réclamée y compris par certains ministres. «Une telle loi signifie l'annexion définitive de la Cisjordanie», s'est alarmée la dirigeante palestinienne Hanane Achroui. Elle prouve que le gouvernement «raciste et extrémiste» de Benjamin Netanyahu «détruit délibérément les chances de paix». La communauté internationale doit prendre des «mesures punitives et des sanctions avant qu'il ne soit trop tard», selon elle. La Jordanie a dénoncé une «loi

provocatrice» qui s'inscrit, selon la Ligue arabe, dans la continuité «des politiques israéliennes qui visent à réduire à néant toute possibilité d'une solution à deux États et la mise en place d'un État palestinien indépendant». La loi soulève une multitude d'interrogations quant à sa conformité avec les textes fondamentaux israéliens et le droit international. C'est la première fois qu'Israël applique sa loi civile en Cisjordanie, non seulement à des individus mais à des terres reconnues comme palestiniennes, souligne le professeur de droit Amichai Cohen. Le procureur général israélien Avichai Mandelblit a prévenu le gouvernement que le texte ne résisterait probablement pas à l'examen de la Cour suprême et qu'en plus il exposait Israël aux poursuites de la CPI. «Le train qui se met en branle aujourd'hui a pour terminus La Haye», où se trouve la CPI, a dit le travailliste Herzog devant la Knesset. «Les responsables israéliens poussant à la colonisation devraient savoir que l'administration Trump ne peut pas les protéger de l'examen de la CPI», à laquelle les Palestiniens ont déjà soumis des dossiers contre Israël, selon Human Rights Watch. Le député Bezalel Smotrich, l'un des plus ardents défenseurs de la loi, a pour sa part remercié les Américains d'avoir élu président Donald Trump, «sans lequel la loi ne serait probablement pas passée».



Points chauds

Ralliement

Par Fouzia Mahmoudi

Si Manuel Valls et Benoît Hamon représentaient chacun durant la primaire de la gauche une vision profondément différente de leur famille politique, les soutiens de l'ancien Premier ministre, candidat malheureux du scrutin, ne se retrouvent pas dans le programme et la vision du vainqueur Hamon. Tant et si bien que de nombreux partisans de Valls ont tout simplement annoncé au lendemain des résultats du second tour de la primaire sacrant son adversaire fait connaître leurs doutes et leurs hésitations à soutenir le programme de Hamon. L'appel de ce dernier au ralliement à Jean-Luc Mélenchon a en outre choqué les socialistes les plus à droite qui ont commencé à laisser entendre leur intention d'abandonner la campagne du candidat désigné de la gauche pour se rallier à Emmanuel Macron. Un choix surprenant mais qui a pris de l'ampleur ces derniers jours. Tant d'ampleur d'ailleurs, que Manuel Valls a été obligé de sortir de son silence pour exhorter ses anciennes troupes de ne pas changer de camp et de ne pas affaiblir le candidat officiel de la gauche en apportant des forces vives à son adversaire Macron. «A la place qui est la mienne, et conscient du recul que je dois prendre, je vous en conjure: il faut rester ensemble», a demandé l'ancien chef de gouvernement devant environ 250 proches réunis à huis clos à la Maison de la Chimie, à Paris. «Vous ne serez pas forcément bien accueillis ailleurs, surtout si vous êtes divisés», a-t-il plaidé, selon des propos rapportés par des participants. De son côté Jean-Luc Mélenchon, la personnalité tonitrueuse de cette présidentielle, semble prêt à travailler avec Hamon, mais à ses conditions. Ainsi, Mélenchon, à qui l'on demande s'il «va travailler avec Benoît Hamon», répond : «Pourquoi pas ?» Avant d'ajouter : «Mais il y a une condition : l'honnêteté. Négocier sur un coin de table un programme flou contre des postes aux législatives ? Pas question !» «Je suis prêt à parler de tout, mais pas en donnant l'impression d'aider à un nouvel emballage pour sauver les vieux meubles», prévient-il. «Hamon doit finir de rompre avec l'ancien monde. C'est l'exigence de ceux qui ont dégagé Valls. Laissons-lui le temps de passer le coup de balai. (...) Il doit trancher et dire à tous ces gens : Vous n'êtes pas investis parce que ce n'est pas ce qui a été voté à la primaire et que je veux faire alliance avec Jean-Luc Mélenchon et les insoumis. S'il a le courage de faire le ménage, tout sera possible», conclut Mélenchon. Reste à savoir si cette alliance, si elle se concrétise, séduira les partisans d'un socialisme plus libéral et «pragmatique» ou si elle poussera ces derniers à se tourner vers l'autre candidat de «gauche» de cette élection, Emmanuel Macron. Celui-ci réussit ainsi l'exploit d'attirer à lui les déçus du candidat socialiste et ceux du candidat de droite, François Fillon qui patauge en ce moment à cause de l'affaire des emplois fictifs de son épouse et de deux de ses enfants. Reste à savoir si cette tendance se maintiendra jusqu'aux élections ou si Macron a désormais remplacé le candidat du FN dans le rôle du candidat de la protestation.

F. M.

Décret migratoire

Trump défend la légalité du décret

Critiquée de toutes parts pour son décret anti-immigration, l'administration Trump a affirmé que la mesure relevait entièrement de «l'autorité du président» et dénoncé l'interprétation «très excessive» du juge fédéral qui en a bloqué l'application. La Maison Blanche fait face à une double offensive judiciaire et politique contre ce décret controversé qui bloque l'entrée des ressortissants de sept pays (Iran, Irak, Libye, Somalie, Soudan, Syrie, Yémen) pour trois mois et gèle pendant quatre mois l'accueil de réfugiés. Ce «décret est un exercice légal de l'autorité du président sur l'entrée des étrangers aux États-Unis et l'admission des réfugiés», peut-on lire dans le document soumis lundi soir par le ministère de la Justice à la Cour d'appel fédérale de San Francisco. Une nouvelle étape de cette bataille judiciaire doit se dérouler hier à 15h00 locales (23h00 GMT) au cours d'une audience téléphonique des deux parties avec la Cour, qui doit statuer sur la décision de suspendre le décret sur tout le territoire américain prise vendredi par un juge de Seattle,

James Robart.

Donald Trump a promis lundi des «programmes forts» de contrôles aux frontières pour empêcher la venue du «terrorisme islamique radical» aux États-Unis, au moment où la décision la plus emblématique de son début de mandat est également contestée dans la rue et attaquée par les plus grosses entreprises de la high-tech, un secteur reposant énormément sur des talents étrangers. Le blocage du décret a de fait rouvert les portes du pays aux étrangers visés par le texte. En visite au commandement militaire chargé du Moyen-Orient (Centcom), le président républicain a promis lundi de vaincre le «terrorisme islamique radical» et de ne pas le laisser «prendre racine dans notre pays». Pour ce faire, «nous avons besoin de programmes forts pour que les gens qui aiment notre pays (...) soient autorisés à entrer, mais pas les gens qui veulent nous détruire», a expliqué M. Trump. Facebook, Google, Microsoft, Twitter et Apple ont déposé dans la nuit de dimanche à lundi une requête en justice dénonçant les «dom-

mages» causés par ce texte. Au total, près de 130 entreprises, basées en majorité dans la Silicon Valley, se sont jointes à la plainte contre ce décret signé le 27 janvier, dont celles du milliardaire Elon Musk. La lettre des entreprises («amicus brief») dénonce une rupture avec «les principes d'équité et de prédictibilité qui ont régi le système de l'immigration aux États-Unis depuis plus de cinquante ans, et les «dommages importants pour le commerce américain, l'innovation et la croissance» qui en découlent. Côté politique, plusieurs hauts responsables de l'administration démocrate sortante, dont l'ex-secrétaire d'État John Kerry et l'ex-directeur de la CIA et secrétaire à la Défense Leon Panetta, ont aussi demandé le maintien du blocage d'un décret «mal conçu, mal mis en oeuvre et mal expliqué». Un malaise ressenti jusque dans le camp du président lui-même, d'autant qu'il s'est livré à une attaque en règle contre le juge James Robart, le qualifiant de «pseudo-juge» et l'accusant de sacrifier la sécurité du pays.



D'après le roman de Leila Aslaoui

«Sans voile et sans remords» bientôt sur les planches

■ Le roman «Sans voile et sans remords» de Leila Aslaoui a été adapté au théâtre dans une pièce devant être «fin prête en mai» prochain, a annoncé, lundi à Alger, son metteur en scène.

Par Adéla S.

Ziani Chérif Ayad qui a fait cette annonce lors d'une rencontre avec la presse a indiqué que les comédiens, Nidal, Nesrine Belhadj, Abbes Mohamed Islem et Mourad Oudjif, devront porter le texte de la nouvelle pièce dont le titre reste encore à déterminer.

Au plan artistique, la réalisation de la pièce, coproduite par la Coopérative «Gosto» et le Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi, a mis à contribution des artistes concepteurs : Arezki Mellal (adaptation), El Hadi Cherifa (chorégraphie), Noureddine Saoudi (traduction), Arezki Larbi (scénographie) et Mohcène pour le montage musical et audiovisuel. Présenté en 2013 dans une mise en espace intitulée «Tumulte des mots», le roman sorti en 2012 raconte le mutisme d'une mère résignée au silence, face à l'histoire et au personnage controversé de sa fille aînée. De cette dualité entre une



mère qui a peur d'affronter le passé et sa fille qui manifeste une soif de savoir pour pouvoir comprendre et avancer, la tragédie s'installe donnant lieu à des moments d'une tension extrême.

La trame, évoluant dans une

double temporalité, évoque par moments la lutte de l'Algérie pour l'indépendance, et à d'autres la résistance des Algériens dans les années 1990 face au terrorisme. Leila Aslaoui, auteure de l'histoire tirée de l'his-

toire réelle d'une de ses anciennes camarades de classe, a déclaré que «Sans voile et sans remords» était un «hommage» au courage et à la détermination de la femme.

A. S./APS

Langue et culture amazighes

Préparation du dossier de demande de création d'un institut national

Un dossier de demande de création d'un institut national de langue et culture amazighes est en cours de préparation par l'université Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou, a-t-on appris lundi de son premier responsable. «Nous sommes en train de ficeler le dossier qui sera soumis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique pour demander la création de cet institut», a expliqué à l'APS le recteur, précisant que «toutes les conditions pour l'aboutissement de cette démarche sont réunies». Cette procédure, lancée depuis quelques années déjà et visant à élever le Département de langue et culture amazighes (DLCA) de Tizi-Ouzou au rang d'institut national, a été préalablement approuvée par le conseil d'administration de l'université de Tizi-Ouzou, a ajouté Ahmed Tessa. L'objectif visé par ce projet est d'«assurer une autonomie budgétaire à cet institut qui lui permettra d'améliorer ses conditions matérielle et pédagogique, mais aussi celles des enseignants chercheurs et mettre les moyens nécessaires permettant le développement de cette institution», a souligné le recteur. Le DLCA de Tizi-Ouzou, ouvert en 1990, a permis de former de nombreux enseignants qui ont contribué au lancement et à la généralisation de l'enseignement de tamazight au niveau d'autres départements, notamment

ceux de Béjaïa et de Bouïra, ainsi que dans le secteur de l'Education nationale, en mettant sur le marché de l'emploi une moyenne de 500 diplômés/an, a-t-il rappelé.

Célébration du premier anniversaire de l'officialisation de tamazight

Le premier anniversaire de l'officialisation de la langue amazighe a été célébré lundi à la maison de la culture Mouloud-Mammeri sous le thème «Constitutionnalisation de tamazight, consolidation de l'identité nationale et de la culture algérienne». A l'ouverture de la manifestation qui a eu lieu au niveau du hall des expositions de l'établissement, la directrice de la culture, Nabila Goumeziane, a considéré que la consécration de tamazight comme langue officielle à l'issue de la dernière révision de la Constitution en 2016 est «un événement important qui est venu consolider l'identité nationale et affirmer la richesse et la diversité de la culture algérienne». «Nous avons dépassé l'étape de la consécration et nous devons passer à celle du travail académique et de la recherche linguistique et scientifique dans la perspective de la promouvoir et de la développer», a-t-elle soutenu. Nabila Goumeziane a tenu par cette occasion à

rendre hommage à tous ceux qui ont œuvré pour la pérennité de cette langue parmi les artistes les chercheurs et les écrivains, notamment ceux qui sont passés de l'oralité à l'écrit, à l'image de l'anthropologue et linguiste Mouloud Mammeri «dont le nom ne peut se détacher du combat identitaire et des efforts consentis pour la préservation de tamazight». Selon elle, le développement et le confortement de la langue amazighe en tant que pilier de l'identité nationale nécessite la conjugaison de tous les efforts et l'implication de différents acteurs et secteurs comme l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, les maisons d'éditions, les laboratoires de recherche, le haut commissariat à l'amazighité et le mouvement associatif. Présent à la cérémonie d'ouverture de la manifestation Kheled Guermah, le père de Massinissa Guermah, première victime des événements du printemps noir de 2001, a déclaré être «heureux que tamazight soit (langue) nationale et officielle», tout en précisant que les citoyens comptent sur les chercheurs et les universitaires pour la développer. «Nous récoltons le fruit de nos sacrifices. Je rends hommage à tous les défenseurs de la cause identitaire et les martyrs des événements tragiques de 2001», a-t-il lancé. Racim C.

Remontant à l'époque romaine

Récupération de 37 pièces archéologiques à Barika

Trente-sept pièces archéologiques remontant à l'époque romaine ont été récupérées par la brigade de recherche de la Gendarmerie nationale à Barika (Batna), a-t-on appris lundi auprès du groupement territorial de la Gendarmerie nationale de la wilaya. Agissant sur renseignements, les services de ce corps de sécurité ont découvert ces pièces dans le domicile d'une personne âgée de 29 ans, sans antécédents judiciaires, proven-

nant de fouilles illicites effectuées au niveau du site archéologique de Setina, sis au village de Faïdh El Bach dans la commune de Barika, a précisé la même source. Une fois les procédures judiciaires effectuées, la perquisition du domicile du prévenu a permis de saisir plusieurs pièces archéologiques, notamment un moulin manuel en pierre, un pilon en pierre de forme cylindrique et deux pièces en poterie, qui ont été acheminées vers le siège de

la brigade de la gendarmerie pour les besoins de l'enquête, alors que la personne impliquée dans cette affaire est toujours en fuite, a-t-on fait savoir. Des photos des pièces saisies et du site archéologique ont été également prises par les services compétents de la section territoriale de la Gendarmerie nationale de Barika, qui ont aussi entendu le représentant de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels de la wilaya de Batna, lequel

a procédé à l'inventaire des pièces saisies en vue de les remettre à la direction de la culture, conformément aux instructions de la cour de justice de Barika. Une enquête a été ouverte pour destruction de biens culturels proposés à la classification et inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire, et les investigations se poursuivent pour l'arrestation du suspect afin de le faire comparaître devant la justice, a-t-on ajouté.

Agend'art

- Institut français d'Alger**
Aujourd'hui à 18 h : Soirée courts-métrages. Films : *Jardin d'essai* de Dania Raymond (France/Algérie, 43', 2016), *Je te promets* de Mohamed Yargui (Algérie, 17', 2016) et *Celui qui brûle* de Slimane Bounia (Algérie/France, 17', 2016), en présence des réalisateurs.
- Galerie Baya du Palais de la culture Moufdi-Zakaria**
Jusqu'au 11 février 2017 : Exposition Couleurs en prose de l'artiste peintre Mohamed Chaffa Ouzzani.
- Galerie des ateliers bouffée d'art (Ben-Aknoun, Alger)**
Jusqu'au 18 février 2017 : Exposition-vente de l'artiste photographe Mizo.
- Auditorium Aïssa-Messaoudi de la Radio algérienne**
Samedi 11 février à 19h : Concert L'Opéra italien s'invite à la Radio, avec Elisabetta Farris (Soprano), Laura Speranza (Mezzosoprano), Miro Solman (Ténor), Sandro Chiaretti (Basse) et le maestro Massimiliano Sinceri (piano).
- Palais des Rais, Bastion 23**
Jusqu'au 10 février : Dans le cadre des Journées culturelles «Le Sud inspire», expositions de photographies «L'architecture saharienne», «Escapade dans le parc culturel de l'Ahaggar», série «Portraits du Sud» du photographe Fouad Bestandji, exposition de tapis du M'zab par l'artisan Boualem Belhadj Ben Brahimet, exposition de bijoux traditionnels par la Française Tonia Marek.
- Salle Ibn-Zeydoun de Riadh-El-Feth**
Jeudi 9 février à 19h : Concert de Lamia Ait Amara, en promotion de son nouvel album Cham's.
- Vendredi 10 février à 19h** : Concert Il était une fois... à Grenade de Lila Borsali.
- Complexe culturel Abdelwahab-Salim (Chenoua, Tipasa)**
Jusqu'au 14 février : Exposition d'arts plastiques de l'artiste Abderrahmane Bakhti.
- Galerie Sirius (139, Bd Krim-Belkacem, Témely, Alger-Centre)**
Jusqu'au 9 février 2017 : Exposition collective «Printemps en hiver» de Zohra Sellal, Valentina Ghanem, Azwaw Mammeri et Moussa Bourdine.
- Opéra d'Alger Boualem-Bessaïh (Ouled Fayet, Alger)**
Samedi 11 février à 19h : Spectacle «Madiba. Le Musical».
- Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger (Alger-Centre)**
Mardi 31 mars 2017 : Exposition de mangas à l'occasion du 10^e anniversaire de la maison d'édition algérienne Z-Link.



Coup-franc direct

Encore des menaces !

Par Mahfoud M.

Le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, sentant la menace qui pèse sur lui tente d'actionner ses relais pour le défendre et l'extraire de la situation dans laquelle il se trouve. Il essaie de faire comprendre à ses détracteurs que la FIFA n'acceptera pas que les pouvoirs publics s'immiscent dans les prérogatives de la fédération locale, après les dernières déclarations du ministre Ould Ali, qui a ouvertement demandé sa démission. Pis, il aurait fait bruyamment des rumeurs selon lesquelles le ministre de la Jeunesse et des Sports aurait été rappelé à l'ordre par le Premier ministre. Ce dernier n'aurait pas admis sa dernière déclaration et le moment choisi par le responsable de tutelle était inopportun, car l'EN est encore engagée dans les éliminatoires du Mondial. Tout le monde sait que les Verts ont sérieusement hypothéqué leurs chances de passer et que Raouraoua est bien placé pour prendre une place dans l'exécutif de la FIFA, même si l'on sait que cela ne servira que ses propres intérêts et non ceux de l'Algérie. L'actuel dirigeant de la balle ronde nationale se débat pour tenter de rester coûte que coûte à la tête de l'instance, et c'est pour cela qu'il brandit ces menaces de la FIFA qui ne changeront rien à la donne, puisque tout le monde sait maintenant que son maintien n'apportera rien au football algérien et qu'il est temps qu'il laisse place à des gens animés de bonne volonté qui pourraient relancer la balle ronde nationale.

M. M.

Fédération de Badminton

Zoubiri seul candidat à sa succession

LE PRÉSIDENT de la Fédération algérienne de badminton (FAB), Messaoud Zoubiri, sera seul candidat à sa propre succession lors de l'Assemblée générale électorale (AGE), prévue le 11 février 2017 au Centre culturel Abdelhamid-Benbadis de Mohammadia (Alger), a-t-on appris lundi auprès de l'instance fédérale. Outre Zoubiri pour la présidence de l'instance, dix membres de l'Assemblée de la FAB ont postulé pour un des huit postes proposés au sein du Bureau fédéral. Initialement, ils étaient onze membres à espérer briguer l'un de ces huit postes, mais le dossier de l'un d'entre eux a été finalement rejeté par la commission des candidatures, limitant ainsi le nombre final des postulants à seulement dix candidats. Les bilans moral et financier de l'année 2016, tout comme ceux du mandat olympique 2013-2016 ont été approuvés lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'instance (AGO), tenue le 28 janvier dernier. Seize des 29 membres présents à cette AGO avaient en effet approuvé ces bilans. Après quoi, il a été procédé à l'installation de trois commissions pour préparer l'AGE. Il s'agit de la commission de candidatures, de recours et de passation de consignes, qui se chargera d'installer le nouveau président.

Natation/Meeting de Nice (nage libre)

Sahnoun remporte l'or du 50m et l'argent du 100m

L'ALGÉRIEN Oussama Sahnoun a remporté la médaille d'or du 50m et l'argent du 100m (les deux en nage libre), lors du meeting international de Nice (Circuit FFF Golden tour/Camille-Muffat), disputé du 3 au 5 février dans la ville française. Dans la course du 50m NL, l'athlète du Cercle des nageurs de Marseille a pris la 1^{re} place avec un temps de 23.06, devançant les deux Français Maxime Grousset (23.11) et Yanel Govindin (23.16). L'enfant de Constantine a empêché aussi l'argent du 100m nage libre grâce à sa deuxième place (49.97), derrière Mehdy Metella, également sociétaire du CN Marseille (49.12) et devant Alexandre Derache (50.76).

Basket-ball

Pas de compétitions ce week-end

LES COMPÉTITIONS nationales de basket-ball prévues le week-end prochain (10 et 11 février) sont reportées à une date ultérieure, en raison de la tenue de l'Assemblée générale ordinaire (AGO) de la Fédération algérienne de basket-ball (FABB), samedi à Alger. Ce report concerne les championnats d'Algérie de Super-Division A et B messieurs, ainsi que le championnat féminin, Division Nationale, précise la FABB. La Fédération algérienne de basket-ball tiendra son Assemblée générale ordinaire le 11 février au siège du Comité olympique et sportif algérien à Ben Aknoun (Alger). Selon la même source, l'Assemblée générale électorale (AGE) a été programmée pour le 25 février, également au siège du COA. Le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) a publié une note méthodologique relative au processus de renouvellement des instances sportives nationales, invitant les Fédérations à organiser leurs AGO de l'exercice écoulé (2015-2016) et leurs AGE du 15 janvier au 28 février. En plus du respect strict de l'échéancier fixé, chaque fédération est tenue d'organiser, en deux étapes successives, une AG ordinaire pour l'étude et l'approbation des bilans moral et financier de 2015-2016 et dans un intervalle de 15 jours, une AG électorale pour élire un nouveau bureau exécutif pour le prochain mandat olympique (2017-2020).

USM Alger Haddad veut sonner la révolte

■ Le président de l'USM Alger, Rebouh Haddad, est très déçu par le dernier faux pas concédé à domicile face à la formation du DRB Tadjenant, qui a valu à l'équipe une inquiétante baisse de régime et surtout un éloignement de la course au titre.

Par Mahfoud M.

Il a tenu, donc, à se réunir avec ses hommes de confiance et le coach belge Paul Put, à qui il demandera de tout mettre en œuvre pour redresser la situation et tenter d'améliorer les résultats de la formation, en commençant par une victoire à Constantine face au CSC. Haddad a été clair avec les dirigeants et l'entraîneur en demandant les trois points de ce déplacement qui devraient être très importants pour la suite de la compétition. Pour lui, il s'agit de se donner à fond lors de cette rencontre qui constitue un sérieux virage pour le club qui vit une véritable crise et qui se doit de s'en sortir pour terminer la saison à une place honorable lui permettant de disputer une compétition internationale la saison prochaine, à défaut de titre. Le driver des Rouge et Noir, Put, sera chargé de transmettre le message aux joueurs qui devront donc se donner à fond pour tenter de remporter un succès salutaire. Certes, la mission ne sera pas de tout repos face à une formation du CSC, elle aussi avide de succès, et qui souhaite s'en sortir étant donné qu'elle est



Le boss de l'USMA veut une réaction

dans une situation très difficile en bas du tableau. Cela n'est pas impossible aussi étant donné que l'USMA a déjà réussi par revenir avec des résultats probants de l'extérieur de ses bases. Quoi qu'il en soit, les Usmistes sont appelés à se donner à fond lors de ce match pour tenter de revenir avec le meilleur résultat possible. Il est clair que la pression monte au sein de l'équipe, surtout que les supporters n'ont pas digéré cette situation dans laquelle se trouve

l'équipe qui se doit de se donner à fond pour tenter de se reprendre. Par ailleurs, certains joueurs sont dans une situation difficile et ne souhaitent pas rester, à l'image de l'émigré, Rafik Bouderbhal qui a laissé entendre qu'il souhaitait retourner en France car souffrant de quelques problèmes familiaux qui ne lui permettent pas de se concentrer sur son travail.

M. M.

Championnat de Belgique

Idriss Saâdi dans l'équipe type

L'attaquant algérien de Courtrai, Idriss Saâdi, auteur d'un doublé samedi soir lors du déplacement chez le Standard de Liège (0-3), figure dans l'équipe type de la 25^e journée du championnat belge de football, dévoilée lundi par plusieurs médias locaux. Muet

depuis décembre dernier, Saadi porte désormais son compteur à 12 réalisations depuis le début de la saison. Saâdi (24 ans) n'a pas été retenu pour la Coupe d'Afrique des nations de 2017 au Gabon alors qu'il était sur la liste élargie des Verts dévoilée par l'ancien sélection-

neur Georges Leekens. Courtrai reste dans le ventre mou du classement (10^e), alors que Standard, où évolue l'Algérien Ishaq Belfodil, qui n'a plus gagné depuis sept matchs, est toujours neuvième.

Liges 1 et 2 Mobilis

Une minute de silence à la mémoire de Khelouati

Une minute de silence devait être observée avant le coup d'envoi des matchs de la 18^e journée des Ligues 1 et 2 professionnelles à la mémoire de l'ancien président de la Ligue nationale Rachid Khelouati, décédé samedi dernier. Cette journée a débuté hier avec le déroulement de trois rencontres dont le derby algérois MC Alger-NA Hussein-dey, et se poursuivra jeudi et samedi prochains. Rachid Khelouati est décédé samedi à l'âge de 81 ans des suites d'une longue maladie. Il est l'un des présidents historiques de l'USM Alger. Il avait présidé le club des Rouge et Noir à deux reprises lors des saisons 1976-1977 et 1992-1993. Son amour pour ce sport l'a conduit en 1995 à prési-

der le premier bureau de la Ligue nationale de football qui a activé pendant deux années avant d'être dissous avec la Fédération algérienne de football (FAF) par le ministère de la

Jeunesse et des Sports suite à l'élimination de l'équipe nationale de la course à la Coupe du monde 1998.

Ligue des champions d'Afrique (tour préliminaire/aller)

JS Saoura-Enugu Rangers vendredi à 19h

LA JS SAOURA (Ligue 1 algérienne de football) affrontera vendredi les Nigériens d'Enugu Rangers au stade du 20-Août 1955 de Béchar (19h00) en match aller du tour préliminaire de la Ligue des champions d'Afrique, a-t-on appris lundi auprès du club. La JSS, vice-championne d'Algérie, se déplacera au Nigeria pour croiser le fer avec les Rangers entre le 17 et le 19 février. En cas de qualification, les coéquipiers du buteur maison Mustapha Djallit seront opposés aux Egyptiens du Zamalek. L'USM Alger, finaliste de l'épreuve en 2015 et exempté du tour préliminaire, affrontera en 16^e de finale le vainqueur de la double confrontation entre les Diables Noirs (Congo) et RCK (Burkina Faso). Les Algérois se déplaceront lors du match aller prévu entre le 10 et le 12 mars, avant d'accueillir leur adversaire à Alger entre le 17 et le 19 du même mois.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Pour rentabiliser l'industrie véhicules en Algérie

Un taux d'intégration minimal de 40% requis

Un taux d'intégration de 40% représenterait le taux minimal pour rentabiliser l'industrie mécanique en Algérie, mais constitue un objectif plus ou moins réalisable dans les cinq prochaines années, a estimé, lundi à Alger, un chef d'entreprise du secteur.

«Le montage automobile SKD n'est pas viable si l'on n'arrive pas progressivement à un taux d'intégration nationale de 40%, car au-dessous de ce taux il est plus rentable d'importer des véhicules que de les monter en Algérie», a avancé Adel Bensaci, président du cluster mécanique de précision, au Forum d'El Moudjahid qui a été consacré aux clusters.

Les clusters sont des réseaux d'entreprises constitués notamment de PME activant dans le même créneau, qui peuvent être ancrés localement ou répartis sur plusieurs zones géographiques, avec l'objectif de conquérir des marchés qui n'auraient pas été accessibles par des entreprises seules.

Selon lui, les véhicules montés actuellement en Algérie coûtent plus cher que les mêmes produits importés.

Quant à l'objectif visé par la création du cluster mécanique, M. Bensaci a expliqué que ce regroupement d'entreprises espérait offrir une alternative locale aux cinq milliards de dollars de pièces de rechange importées par l'Algérie annuellement.

«Nous importons 99% de nos besoins en la matière (pièces de rechange) et ce marché doit être récupéré par les sous-traitants nationaux», a insisté le président du cluster mécanique de précision qui a été créé en janvier 2017 par cinq sociétés fondatrices.

Reconnaissant que l'existence de concurrents au sein du cluster peut créer parfois «quelques frictions», ce jeune industriel a toutefois assuré que les sociétés adhérentes, dont le nombre devrait augmenter à une vingtaine incessamment, «gagneront beaucoup plus à travailler ensemble surtout qu'elles

activent dans un marché local à forte croissance et qu'elle sont mieux écoutées à l'international lorsqu'elles sont regroupées».

A ce propos, il a cité l'exemple d'un constructeur aéronautique européen qui exige des fournisseurs de pièces de rechange de se regrouper en cluster.

Présent à cette rencontre, le président du cluster numérique «Algeria digital cluster», Ahmed Mehdi Omarouayache, a considéré qu'un cluster permettait à une société d'«avoir l'agilité d'une petite entreprise et la force de proposition du groupe».

De son côté, le président du cluster boissons d'Algérie, Mourad Bouattou, a fortement plaidé pour la création de clusters dans les autres secteurs. «Notre cluster a permis à ses membres une visibilité à l'international».

Les étrangers viennent nous rencontrer en tant que groupe car nous partageons une vision commune et nous parlons d'une seule voix. Le cluster est un accélérateur de réussite : seul on peut aller vite, ensemble on ira loin», a résumé le président de ce cluster créé en 2012 et regroupant 25 adhérents entre producteurs de boissons et opérateurs de la chaîne logistique.

Il a souligné que les sociétés adhérentes comptaient créer une centrale d'achat, expliquant qu'actuellement les producteurs nationaux de boissons importent 150 000 tonnes/an de polyéthylène (utilisé pour la fabrication de bouteilles en plastique) et que la bouteille représente la moitié du coût du produit.

C'est dans ce sens que les adhérents de ce cluster comptent mettre sur pied une centrale d'achat pour effectuer des importations groupées de matières premières dans le but d'acheter moins cher et de faire ainsi baisser les coûts de production.

Selon les participants à ce forum, il existe en Algérie une dizaine de clusters seulement contre 240 en France.

Fatah B.

"Penelope Gate" François Fillon au cœur d'un scandale



Loumis

Djalou@hotmail.com

Ancien chef du gouvernement

Décès de Smail Hamdani

■ Né le 11 mars 1930 à Bordj Bou-Arréridj, Smail Hamdani a occupé plusieurs hautes fonctions de l'Etat dont, notamment, celle de Chef du gouvernement du 15 décembre 1998 au 23 décembre 1999.



Par Slim O.

L'ancien Chef du gouvernement Smail Hamdani est décédé dans la nuit de lundi à mardi l'âge de 86 ans, a-t-on appris auprès de ses proches. Né le 11 mars 1930 à Bordj Bou-Arréridj, Smail Hamdani a occupé plusieurs hautes fonctions de l'Etat dont, notamment, celle de Chef du gouvernement du 15 décembre

1998 au 23 décembre 1999. Il a assumé plusieurs autres postes depuis 1962, parmi lesquels celui de Conseiller juridique du ministre de l'Information (1962-1963), Secrétaire général du gouvernement (1977-1979), Conseiller à la Présidence de la République (1980-1983). Diplômé aussi de carrière, il a occupé les postes d'ambassadeur auprès du Danemark, de la Norvège et de la Finlande (1983-

1984), en Espagne (1984-1985), et en France de 1989 à 1992. Le défunt a été également président de l'Association algérienne des relations internationales (AARI). L'ancien Chef du gouvernement Smail Hamdani, décédé à l'hôpital militaire Mohamed-Seghir-Nekkache (Ain Naâdja), sera inhumé aujourd'hui au cimetière de Sidi Yahia, à Alger, après la prière de Dohr.

Slim O./APS

Intempéries à Béjaïa

Deux blessées et plusieurs arbres déracinés

«DEUX PERSONNES ont été blessées à Béjaïa à cause de vents violents qui ont affecté la wilaya ces derniers jours», selon un communiqué de la direction de la Protection civile. Il s'agit d'une jeune femme qui a été blessée suite à la chute d'un panneau publicitaire. Le panneau a été arraché par le vent et est tombé sur la tête d'une femme de 45 ans près de la gare routière. Un ouvrier algérien, de la base vie turque dans un chantier de construction de logements à Oued-Ghir, a

été blessé également. Un panneau en bois a été arraché d'un chalet et touché l'homme de 56 ans. Par ailleurs, «la direction de la Protection civile de la wilaya de Béjaïa a enregistré durant ces dernières 24 heures pas moins de 112 interventions», a-t-on indiqué dans le même communiqué. Une femme de 75 ans a été retrouvée carbonisée chez elle dans une cave. Son corps a été évacué à l'hôpital pour autopsie. La majorité des interventions sont liées aux vents violents qui ont causé des dégâts à

travers la wilaya. Pas moins de 13 arbres ont été déracinés dans les localités de Béjaïa, Boukhélifa, Timezrit, El-Kseur et Akbou. Un arbre est tombé sur deux véhicules légers en stationnement, à proximité de l'usine des Tiab à Béjaïa, et deux autres sont tombés sur la voie ferrée, au niveau d'Ibakhiren à Oued-Ghir et d'El-Kseur. Aussi il est indiqué que trois câbles électriques sont tombés à terre dans les localités de Béjaïa et El-Kseur et un poteau d'éclairage public est tombé à terre en ra-

son du vent à Akbou. Hier à Seddouk, un homme de 42 ans a trouvé la mort dans un accident. Il participait à un volontariat organisé par son village et a été écrasé par son tracteur qui s'est renversé sur lui alors qu'il s'apprêtait à décharger la benne des ordures et gravas ramassés à Ighil Djebber. Les agents de la Protection civile qui se sont rendus sur les lieux pour le secourir ont constaté le décès de la victime.

H. Cherfa